



2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Séance du 6 novembre 2018

N° 2018-100 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 6 novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, LACAZE Noël, RÖTGE Gilbert

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose que le PETR du Pays des Nestes souhaite candidater à l'obtention du label PAT délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Celui-ci s'inscrit dans la feuille de route ministérielle et vise à soutenir le développement de PAT et à donner à ces démarches une plus grande légitimité.

En outre ce label doit permettre de renforcer l'ensemble du territoire dans les actions futures pour la demande de financement. Cette candidature a été validée en bureau du Pays des Nestes le 24 septembre 2018 mais aussi lors du 3^{ème} comité de pilotage du PAT le 27 septembre 2018.

A cet effet, une présentation du projet ainsi qu'un contrat formalisant l'engagement des partenaires pour une durée de 2 ans doit être validé pour la bonne mise en œuvre du PAT.

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

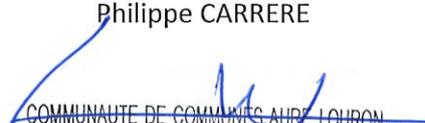
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention Projet Alimentaire de Territoire ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

OBJET : Convention Projet
Alimentaire de Territoire

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU